

Strasbourg, 15 July 2002

T-DO (2002) 21

Convention contre le dopage (T-DO)

Projet sur le Respect des engagements

Rapport de la visite consultative du Groupe de suivi en Azerbaïdjan concernant la Convention contre le dopage

Bakou, 12-13 juin 2002

Introduction

1. La composition de l'équipe et le programme de la visite sont présentés en annexe au rapport.
2. Notre équipe a été accueillie et chaleureusement encouragée par M. A. GARAYEV, Ministre de la Jeunesse, du Sport et du Tourisme qui nous a assuré de son plein appui pour la réalisation des objectifs de la visite à Bakou. La visite avait du reste été parfaitement préparée et organisée par M. I. MADATOV, chef des relations internationales auprès du ministère. Nous tenons par ailleurs à remercier de son précieux concours, M. Farhad HAJIYEV, qui nous a servi d'interprète durant les deux jours, ainsi que nos nombreux autres interlocuteurs tant pour leur coopération sans faille que pour leur chaleureuse hospitalité.

Exposé de la situation

3. L'Azerbaïdjan a signé la Convention contre le dopage le 28 juin 2002 (c'est-à-dire juste après la visite), marquant ainsi la volonté du gouvernement de la mettre en œuvre. Cela dit, comme le ministre lui-même l'a reconnu dans notre briefing initial le 12 juin, les moyens pour ce faire lui font actuellement défaut. L'Azerbaïdjan n'étant devenu un état indépendant qu'à une date relativement récente, les succès de plus en plus nombreux des athlètes azéris aux jeux Olympiques et aux Championnats du monde et d'Europe revêtent une importance non négligeable pour établir une identité nationale et faire reconnaître le pays sur la scène internationale. La mise en place de nouvelles structures nationales pour le sport y compris pour lutter contre le dopage, après l'effondrement de l'ex-URSS et de ses structures centralisées est une tâche plus difficile pour laquelle le pays ne dispose que de peu d'expérience dont il puisse tirer parti. Avec une population légèrement inférieure à 8 millions d'habitants (comparable à celle de l'Autriche, légèrement supérieure à 8 millions) l'Azerbaïdjan est suffisamment grand pour tendre à un degré d'autonomie correspondant. Le sport jouit d'une très grande popularité et dans des disciplines comme l'haltérophilie, la lutte, la boxe et le tir, le pays peut se prévaloir d'une très longue histoire (et de succès aux jeux Olympiques et championnats du monde).

4. Actuellement l'action antidopage est basée au Centre de médecine sportive où les athlètes azéris sont tenus de se soumettre à des contrôles physiologiques trois fois par an. Le centre, dirigé habilement par le Dr Lyudmila GULIYEVA emploie 118 personnes. Il dépendait précédemment du ministère de la Santé et il relève actuellement du MJST. La Commission antidopage présidée par le Dr Guliyeva et composée de 7 autres membres (du centre de médecine sportive, de l'institut de culture physique et du ministère) est la principale structure opérationnelle en la matière. La commission accomplit un travail très considérable, s'agissant de fournir des informations aux entraîneurs, moniteurs et athlètes, notamment sur les listes d'agents et méthodes de dopage interdits. A cet égard, les entraîneurs sont considérés comme responsables - dans une large mesure - de « leurs » athlètes. En 1995, un haltérophile azéri a été trouvé positif : son entraîneur a été renvoyé. Dans le monde du sport international où la compétition est de plus en plus rude, il s'avère parfois difficile de conférer à la même personne, en l'occurrence, l'entraîneur, la responsabilité d'amener son athlète au niveau le plus élevé tout en veillant à ce qu'il reste « propre ». On nous a dit que le budget de la commission était de 500 dollars US par an pour un minimum de « travaux techniques ». Il est clair qu'une grande partie des dépenses de fonctionnement de la commission (impression et diffusion des matériels, coûts des séminaires, voyages officiels, frais de secrétariat et autres) sont prises en charge par les institutions qui emploient les membres et n'entrent pas dans le montant officiel. En tout état de cause, quelles que soient les normes auxquelles on se réfère, c'est un budget très maigre qui ne permet guère à la commission d'agir aussi efficacement qu'elle le souhaiterait.

5. Certains contrôles antidopage sont effectués en Azerbaïdjan. Lorsque des championnats officiels sont organisés dans le pays même, le budget de la manifestation prévoit le financement des tests au cours des compétitions. Lors des championnats d'Europe de lutte de la FILA de mai 2002, onze tests ont ainsi été effectués. Il semble qu'il n'y ait pas de tests nationaux au cours des compétitions, ni de tests en dehors des compétitions hormis ceux effectués par les fédérations internationales ou l'AMA (et ces contrôles ne sont pas très nombreux pour ce qui concerne l'Azerbaïdjan. On nous a dit que la fédération internationale d'haltérophilie avait effectué quelques contrôles de ce type). Une fédération nationale (d'haltérophilie, là encore) a indiqué avoir procédé à trois contrôles hors compétition en 2001. Il est toutefois difficile d'obtenir des données précises pour déterminer qui fait quoi, à quelle fréquence et dans quel but. Lors de séances de formation des athlètes à la procédure de contrôle antidopage, les échantillons prélevés sont parfois envoyés à un laboratoire pour être analysés et en cas de résultats positifs, l'échantillon B, conservé en Azerbaïdjan était alors envoyé à un laboratoire accrédité par le CIO à Moscou. La situation en ce qui concerne les tests est quelque peu confuse et le manque d'orientation.

6. Il n'y a pas de laboratoire de contrôle antidopage en Azerbaïdjan et il n'est pas prévu d'en créer un, ce qui nous paraît être une bonne chose. A ce stade, en effet, les ressources correspondantes seront employées beaucoup plus utilement à l'élaboration de politiques antidopage bien définies et cohérentes et de programmes de tests et de suivi efficaces. Comme indiqué ci-dessus, lorsque des échantillons exigent d'être analysés par un laboratoire accrédité, ils sont envoyés à Moscou. Lorsque le laboratoire d'Ankara aura été accrédité, l'Azerbaïdjan disposera d'un deuxième laboratoire dans la région.

7. Nous avons été frappés par la très large réprobation du dopage dans le pays. Les valeurs culturelles et éthiques qui étayent toute action antidopage sont acceptées à tous les niveaux du sport, notamment par les athlètes eux-mêmes. Cette attitude très répandue sert d'assise aux politiques à envisager. Avant leur départ pour les jeux Olympiques de Sydney, les athlètes et

entraîneurs azéris ont signé individuellement un « serment olympique » antidopage. Les athlètes auxquels nous avons parlé nous ont tous paru conscients des dangers que le dopage représente dans le long terme pour la santé, mais ils souhaiteraient pourtant être mieux informés sur les aspects autres que sanitaires et médicaux. Il convient d'exploiter sans attendre ce capital moral unique en son genre: lorsque les athlètes azéris se rendront compte de ce qui se passe ailleurs, dans d'autres pays et d'autres sports et que leurs succès se monnayeront, ils seront moins à l'abri des influences extérieures qu'ils ne le sont -dans une certaine mesure- actuellement et ils seront aussi moins démunis, de sorte que leur «innocence» sera exposée à des tentations plus sophistiquées.

8. La formation des agents de contrôle antidopage s'inscrit dans le cadre d'un accord bilatéral entrepris par le Groupe de suivi entre l'Azerbaïdjan et la Turquie. Les relations semblent chaleureuses et fructueuses. Le Ministre est tout à fait conscient de l'importance de la coopération internationale dans la lutte contre le dopage, comme l'atteste d'une part la présente visite et d'autre part sa volonté de prendre les dispositions nécessaires pour le paiement de la contribution de l'Azerbaïdjan à l'AMA (Agence mondiale antidopage).

9. Le Comité national olympique, plusieurs fédérations sportives et quelques clubs de premier plan ont établi de fructueux accords de sponsoring avec les grandes entreprises et le secteur privé et obtenu ainsi d'importantes ressources propres. Le CNO a fait construire sept grands halls de sport dans tout le pays: ces salles sont également utilisées pour l'entraînement de haut niveau. De nombreux dirigeants entretiennent des rapports étroits avec d'autres secteurs comme l'administration (ministres du gouvernement, directeurs d'institutions publiques) ou les milieux d'affaires et l'industrie. La Fédération d'Haltérophilie a installé ses principales salles d'entraînement dans les locaux de l'Académie d'Aviation civile (le président de la fédération étant le directeur général de la Compagnie nationale aérienne civile), ce qui lui donne accès aux personnel et équipement médicaux de pointe de cet établissement. Ceci est très important pour le développement du sport en général à ce stade et facilite la coopération au niveau décisionnel.

10. L'Académie nationale du sport et de la culture physique propose une formation antidopage (un module par an) à ses élèves (futurs professeurs d'éducation physique, entraîneurs et moniteurs de sport) et s'apprête à lancer un nouveau stage multidisciplinaire intégré dans le programme. Nous nous en félicitons : l'éducation antidopage (et l'information) doit toujours être au moins aussi élaborée que les méthodes de dopage en usage. L'Académie offre également la possibilité d'acquérir les connaissances requises pour faire obstacle à un éventuel usage de compléments etc.: voir paragraphe 14.

Propositions

Article 3 de la Convention: Coordination au plan intérieur

11. Pour relever les défis d'un monde en mutation et ceux découlant de l'évolution fulgurante du sport international, l'Azerbaïdjan doit se doter d'une politique globale et d'un programme correspondant de lutte contre le dopage : l'éducation et l'information sont certes indispensables, mais ne sauraient suffire à elles seules. Le ministère et le mouvement sportif doivent élaborer ensemble une vraie stratégie antidopage et un plan à long terme pour déterminer la politique et le programme en question.

12. La Commission antidopage actuellement en place fait du bon travail dans les limites de

ses moyens. Mais lesdits moyens et l'autorité dont elle dispose sont insuffisants. Le budget de 500 dollars par an ne suffit pas même à réaliser un programme d'éducation. La commission a manifestement de bons contacts avec les entraîneurs nationaux, mais nous ignorons quelle est la teneur réelle des séminaires d'information organisés à leur intention. La commission n'intervient pas dans la gestion des résultats d'un test, lorsqu'il s'avère positif: ce rôle revient à la fédération. Il est trop tôt pour proposer à l'Azerbaïdjan de se doter d'une agence antidopage nationale, mais il nous paraît indispensable de renforcer le rôle, les compétences et le budget de la commission. Il faudrait former une nouvelle instance nationale de lutte contre le dopage, une structure forte et efficace, peut-être pas très différente de la commission actuelle sous l'angle de sa composition. Les membres, de divers milieux socioprofessionnels, doivent pouvoir agir en toute indépendance. Au sein de l'organisation, il ne saurait y avoir de place pour de délicats conflits d'intérêts institutionnels. Cette instance pourrait être une sorte de joint venture entre le gouvernement (en particulier le ministère du Sport) et le mouvement sportif (CNO, fédérations et principaux clubs). Elle devrait être chargée de toutes les tâches essentielles de la lutte contre le dopage et intervenir au niveau national. Il faudrait définir précisément son mandat, sa structure, ses compétences et ses pouvoirs sur les fédérations et les athlètes. Le fondement juridique de son travail doit également être clairement défini: par des dispositions législatives ou réglementaires ou, éventuellement, par des contrats. Nous sommes pour une base de droit public, mais la décision appartient au gouvernement.

13. La plupart des athlètes et entraîneurs de niveau international d'Azerbaïdjan relèvent d'une structure et d'un cadre officiels et passent le plus clair de leur temps ensemble que ce soit pour l'entraînement ou pour les compétitions, d'où un puissant esprit de groupe et de solides principes moraux. Lorsqu'on vit ainsi tous ensemble et sous étroite surveillance, il devient difficile, nous a-t-on expliqué, d'utiliser des substances dopantes sans que cela se sache. Cette cohésion offre également les conditions idéales pour l'élaboration d'un «suivi» modèle des athlètes, de modalités d'éducation éthique et d'autres composantes de l'action antidopage.

Article 4 de la Convention: Mesures destinées à limiter la disponibilité et l'utilisation d'agents et de méthodes de dopage

14. La disponibilité de stéroïdes, Epo, etc. et de compléments ne semble pas être un problème majeur dans le pays pour l'instant. Mais on ne sait pas combien de temps cette situation va durer. Les athlètes nous ont posé beaucoup de questions sur les compléments, vitamines et préparations à base de plantes: ils commencent à prendre conscience du problème. Si l'élaboration de la stratégie mentionnée aux paragraphes 11 et 12 devait inclure la préparation d'une législation antidopage, il faudrait saisir l'occasion d'y incorporer des dispositions restreignant la disponibilité et le trafic des substances interdites, dans l'esprit de l'article 4.1 de la Convention et telles qu'exposées dans la Recommandation n°R(2000)16 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe relative aux principes de base communs à introduire dans les législations nationales en vue de lutter contre le trafic des produits dopants.

15. Parallèlement, il faudrait revoir les politiques de financement public du sport, des fédérations sportives et des athlètes pour y incorporer des critères antidopage très précis. Il pourrait s'agir de mesures positives aussi bien que négatives: carotte et bâton, avec une aide supplémentaire pour ceux qui se soumettent aux tests antidopage et des sanctions pour ceux qui ne le font pas. Les critères devraient s'appliquer à tous les sports y compris le football.

Article 5 de la Convention: laboratoires

16. Voir paragraphe 6 du présent rapport.

Article 6 de la Convention: Education

17. Comme suite aux observations formulées aux paragraphes 7, 10 et 14, nous considérons qu'outre le fait d'informer les athlètes, entraîneurs et médecins pour ce qui est de la liste des agents et méthodes de dopage interdits, ce qui se rattache à l'éducation sur les aspects sanitaires du dopage, on pourrait s'attacher davantage à renforcer le fondement éthique de la lutte contre le dopage. Les questions concernant les compléments etc. devraient aussi être abordées dans ce contexte, comme le souhaitent du reste également les athlètes. Le nouveau module multidisciplinaire de l'Académie de culture physique constitue à cet égard un bon outil pour démarrer ce type de travail pour les futurs étudiants de l'établissement.

Articles 7.2 et 7.3 de la Convention: collaboration avec les organisations sportives

18. Il faut élaborer d'urgence des règles, procédures et pratiques pour de nombreux aspects du dopage. Il n'existe pas, par exemple, de textes sur la procédure et les pratiques de contrôle antidopage ni de règles concernant les tests à effectuer hors compétition ni de protocoles de gestion des résultats des tests ; il n'y a pas non plus de système disciplinaire transparent. Les diverses recommandations du Groupe de suivi peuvent servir de point de départ à ce travail essentiel d'autant plus nécessaire eu égard à la parution prochaine d'un Code mondial antidopage. La nouvelle instance antidopage que propose le paragraphe 12 devra recruter ou comprendre dans ses rangs un conseiller juridique pour la rédaction desdites règles et procédures. Elle aura naturellement besoin aussi de quelques permanents pour être en mesure de s'acquitter correctement de ses tâches.

19. Autre priorité, l'élaboration et la mise en place d'un programme national de tests au cours et surtout hors compétitions sportives. La plupart des cent et quelques athlètes azéris de niveau international vivent et s'entraînent dans le pays, de sorte qu'il n'est pas difficile de les trouver. Il faut absolument démarrer le plus tôt possible un programme de tests à effectuer lors des principaux championnats nationaux, même s'il devait être assez modeste pour commencer. L'établissement d'un programme de tests hors compétitions est également nécessaire. Nous estimons que le programme national devrait être mis en route l'année prochaine et comporter de 10 à 15 contrôles dont la moitié au moins devront être effectués hors compétitions ; on pourrait ensuite en prévoir deux fois plus tous les ans, jusqu'à arriver à quelque 300 contrôles par an. Pour commencer quelques-uns pourraient être effectués par l'AMA ou les fédérations internationales ayant de tels programmes et englobés dans les chiffres ci-dessus. Un tel programme est nécessaire pour une autre raison: comme nous l'avons fait observer au paragraphe 7, les athlètes Azéris se considèrent et sont considérés comme étant «propres» et ce, dans l'ensemble du pays. Une telle confiance est certes très encourageante, mais seul un véritable programme de tests hors compétitions permettra aux milieux sportifs de l'Azerbaïdjan de prouver aux autres que c'est effectivement le cas. L'absence de programme pourrait faire croire qu'on cherche à les «couvrir» ou qu'on a mis en place des mesures de filtrage pour protéger la réputation de l'Azerbaïdjan. Autre raison, un souci d'équité: l'expérience d'autres pays montre que les succès individuels ont tendance à se traduire chez les hommes et les femmes par moins de solidarité et plus d'individualisme : que cela se produise ou non également en Azerbaïdjan, tous les athlètes doivent être traités sur un pied d'égalité.

20. Pour ce qui est de la coopération avec les organisations sportives, nous considérons que le Comité olympique d'Azerbaïdjan qui dispose manifestement de ressources non négligables (voir paragraphe 9) pourrait faire une contribution financière relativement importante au programme national antidopage. La même remarque s'applique à certaines fédérations, voire à certains grands clubs accueillant et entraînant de nombreux athlètes nationaux (l'équipe nationale de tir, par exemple, est composée à 95 % de membres du club de l'industrie pétrolière nationale de Bakou).

21. Nous estimons, comme nous l'avons indiqué au paragraphe 4, qu'il faudrait envisager de dissocier les responsabilités potentiellement conflictuelles qu'assument aujourd'hui les entraîneurs et d'autres, à savoir, amener d'une part, les athlètes au plus haut niveau de performances et préserver, d'autre part, leurs protégés de la tentation du dopage.

Article 8 de la Convention: Coopération internationale

22. Comme indiqué au paragraphe 8, l'Azerbaïdjan a déjà fait un grand pas en matière de coopération internationale. Nous encourageons les autorités du pays à poursuivre dans cette voie et à développer plus avant ces modalités et accords de coopération. Il s'agit notamment de mettre à profit les contacts et l'expérience que proposent la Convention et son Groupe de suivi, de travailler en coopération avec l'AMA et les fédérations internationales et de continuer par des accords bilatéraux à acquérir les connaissances nécessaires dans des domaines spécifiques d'expertise.

Conclusion

23. Pour nous, il ne fait aucun doute que la volonté de faire plus et mieux en matière de lutte contre le dopage est partagée par tous les acteurs que nous avons rencontrés et ce conformément aux normes de la Convention contre le dopage et d'autres dispositions pertinentes. Nous avons eu l'impression que si un athlète azéri était trouvé positif, ce serait une tragédie autant qu'une honte pour le pays. La nécessité d'éviter la survenue d'un tel incident imprime un nouvel élan à l'établissement –dans les meilleurs délais- d'un programme national efficace de lutte contre le dopage. Nous espérons que les principes exposés ci-dessus seront utiles pour mener à bien ce travail essentiel.

24. Le Groupe de suivi a engagé un processus de contrôle des progrès accomplis dans les pays participant au projet sur le respect des engagements, notamment ceux qui ont demandé des visites consultatives. Nous sommes impatients de voir dans quelle mesure l'Azerbaïdjan aura su se doter de structures, politiques et programmes antidopage au plan national et mettre en œuvre les recommandations ci-dessus, lorsque le pays soumettra son rapport fin 2003.

M. Ulrich HAAS
Mayence
27 juin 2002

Mme Pirjo KROUVILA
Helsinki

M.George WALKER
Strasbourg

Annexe

Composition de l'équipe de la visite consultative

M. Ulrich Haas
Professeur de droit
Chaire de droit civil et de procédure civile
Université Gutenberg
D-55099 MAYENCE

Mme Pirjo Krouvila
Directeur des Affaires internationales et du développement
Agence anti-dopage finlandaise
Radiokatu 20,
FIN-00240 HELSINKI

M. George Walker
Chef du Service du Sport
Conseil de l'Europe/Centre européen de la Jeunesse
30 rue Pierre de Coubertin,
67000 STRASBOURG

Programme

12 juin 2002

Matin

Visite de l'Allée des Victimes
Entretien avec M. A Garayev, ministre de la Jeunesse, du Sport et du Tourisme et M. V Aliyev, Vice-ministre
Entretien avec la Présidente (Mme Guliyeva) et les membres de la Commission antidopage

Après-midi

Entretien avec M. Jahangir Askerov, Directeur général de la Compagnie aérienne civile et Président de la Fédération d'haltérophilie (Bakou)
Visite de l'Académie de l'Aviation civile: centre d'entraînement national d'haltérophilie, entretien avec les athlètes et les entraîneurs (Bina)
Visite du Centre sportif de Neftchi du State Oil Company, entretien avec les dirigeants, les athlètes et les entraîneurs

13 juin 2002

Matin

Réunion et table ronde avec M. Abiyev, Recteur de l'Académie nationale de culture physique et sportive et les professeurs de l'établissement

Visite du centre de médecine sportive

Visite du complexe olympique (centre d'entraînement, salles de sport) (Directeur: M. Guryanov) et du club de sport de Genjlik

Après-midi

Entretien avec M. Chingiz Husseynzadeh, Vice-président du Comité national olympique d'Azerbaïdjan

Réunion et séminaire avec des dirigeants de fédérations sportives, des athlètes et des entraîneurs.

Dîner avec le ministre, le recteur et d'autres personnalités.